



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
17 octobre 2016
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Quarante-quatrième session

Vienne, 22-24 novembre 2016

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la mise en œuvre de la Déclaration de Lima

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la mise en œuvre de la Déclaration de Lima

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations sur la suite donnée par l'ONUDI à la Déclaration de Lima et sur les activités qu'elle mène dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale. Il vient compléter le point fait par le Directeur général sur la mise en œuvre de la Déclaration de Lima dans le document GC.16/7.

I. Le développement industriel inclusif et durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030


1. Deux ans après l'adoption par les États Membres, à Lima en 2013, du nouveau mandat et de la nouvelle orientation stratégique de l'ONUDI consistant à promouvoir un développement industriel inclusif et durable (GC.15/Res.1), la vision exprimée dans la Déclaration de Lima a été reprise dans le Programme de

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 18 octobre 2016.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.16-05710 (F) 031016 041016



Merci de recycler 

développement durable à l'horizon 2030 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 25 septembre 2015 dans la résolution 70/1.

2. Avec l'adoption des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif de développement durable 9 "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation", la communauté internationale a reconnu le rôle décisif que jouent l'industrialisation et l'industrie pour parvenir à une croissance économique soutenue, partagée et durable, au plein emploi productif et à un travail décent pour tous, sur la voie de l'éradication de la pauvreté partout dans le monde.

3. Rarement on a vu un pays progresser et se développer sans transformation structurelle d'une économie agraire et fondée sur les ressources en une économie reposant sur une agriculture hautement productive et une industrie de pointe ou des services. L'industrie, en offrant des emplois décents et en permettant d'augmenter les recettes fiscales nécessaires pour les investissements sociaux, peut stimuler la participation de tous les groupes sociaux au développement, aider à créer des emplois décents pour tous, améliorer les systèmes d'éducation et de santé, et réduire les tensions sociopolitiques. Les processus industriels à moindre intensité de carbone peuvent réduire la consommation de ressources non renouvelables et diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en stimulant l'innovation, les progrès technologiques, la diversification économique et la création d'emplois. Le développement industriel inclusif et durable est ainsi reconnu comme un moteur important du développement et du transfert technologique, du développement des compétences, de la croissance de la productivité, du développement des infrastructures et de l'adoption et du développement des technologies vertes, quelques-unes des exigences primordiales pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030, comme énoncé dans l'objectif de développement durable 1.

4. L'idée d'une industrialisation durable et inclusive qui prend en compte les trois piliers du développement durable se retrouve dans nombre d'autres objectifs du Programme 2030, comme indiqué dans la publication de l'ONUDI sur la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'industrie (*Achieving the industry-related goals and targets*)¹. En ce sens, l'adoption du Programme 2030 constitue un appel en faveur de l'accélération d'une stratégie commune de mise en œuvre de la Déclaration de Lima.

II. Suivi et examen du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030

5. Les processus de suivi et d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable ont été définis de manière très claire dans le rapport du Secrétaire général sur les jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial (A/70/684). Y est également décrit le rôle des organes et forums intergouvernementaux chargés de suivre et de communiquer des informations au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

¹ Disponible en anglais uniquement à l'adresse www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/Who_we_are/Mission/ISID_SDG_brochure_final.pdf.

6. À sa quarante-septième session en mars 2016, la Commission de statistique des Nations Unies est convenue d'un cadre global d'indicateurs de mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui reste sujet à des affinements et à des améliorations au gré des modifications méthodologiques et de la disponibilité des données. Le Département de la recherche sur les politiques et des études statistiques de l'ONUDI coordonne ses activités avec celles d'autres organismes des Nations Unies au titre du cadre qu'a adopté la Commission de statistique, pour définir des indicateurs viables de l'ensemble du processus des objectifs de développement durable, notamment les bases de référence de l'objectif 9, et pour renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique.

7. En 2016, comme suite à l'établissement du cadre des objectifs de développement durable et à la publication du premier *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2016*², le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est réuni pour la première fois en juillet à New York, sur le thème "Ne pas faire de laissés-pour-compte". Il s'est penché sur 22 examens nationaux volontaires et des examens thématiques de progrès y ont été présentés par 48 commissions techniques et autres organes et forums intergouvernementaux, dont l'ONUDI, la présentation ayant été faite par le Président provisoire du Conseil du développement industriel, après délibération et approbation du Bureau élargi du Conseil (PBC.32/CRP.6). Le Forum 2016 a débouché sur l'adoption d'une déclaration ministérielle dans laquelle est soulignée "l'attention donnée dans le Programme 2030 à la construction d'infrastructures résilientes et au lien particulier avec la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et la promotion de l'action en faveur de l'innovation" (E/HLS/2016/1, par. 12). Le thème retenu pour le Forum 2017 est "Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation" (résolution 70/299) et les objectifs qui seront examinés sont notamment les objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17. Ainsi, dans la mesure où il comportera un débat de haut niveau sur l'état actuel de la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous, le prochain Forum revêtira une importance particulière pour l'ONUDI.

8. En 2016, le système des Nations Unies pour le développement s'est penché de nouveau sur le rôle futur qu'il est appelé à jouer pour appuyer les efforts que déploient les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les conclusions de ce processus, qui s'est déroulé notamment dans le cadre des "dialogues du Conseil économique et social sur le repositionnement sur le long terme du système des Nations Unies" seront prises en compte dans la prochaine résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2017-2020. La procédure d'examen quadriennal complet permet à l'Assemblée générale d'évaluer les activités opérationnelles du système des Nations Unies et de définir des orientations générales à l'échelle de l'ensemble du système. Les résultats des dialogues du Conseil économique et social ont permis de mettre en évidence une évolution du rôle du système des Nations Unies pour le développement vers des opérations en amont, alors que la procédure d'examen quadriennal complet a été conçue comme un outil de planification stratégique générale pour le système des Nations Unies pour le développement, avec des implications potentiellement

² Disponible en anglais uniquement à l'adresse <http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/>.

importantes pour les organismes spécialisés. L'ONUDI a participé à ces processus et les a supervisés, et progressivement, elle fait coïncider ses cycles de planification stratégique avec celui de l'examen quadriennal complet, l'objectif étant de parvenir à un alignement parfait au début du cycle quadriennal 2021.

9. L'ONUDI participe activement, d'une part, aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et à ses débats sur la mise en œuvre du Programme 2030, d'autre part, aux travaux du Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui veille à assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies en répondant aux besoins des États Membres dans ce domaine au travers du mécanisme "Unité d'action des Nations Unies".

10. Au niveau de l'Organisation, d'importants progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un système de suivi et d'établissement de rapports. Le cadre intégré de résultats et de performance aide, d'une part, à vérifier la pertinence, l'efficacité et la performance des réponses qu'apporte l'Organisation au Programme 2030, d'autre part, à établir des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration de Lima et des objectifs de développement durable relatifs à l'industrie.

III. Approche stratégique et opérationnelle de l'ONUDI pour la mise en œuvre de l'objectif 9 et des cibles des autres objectifs de développement durable relatifs à l'industrie

11. Conformément au nouveau mandat de l'ONUDI et au Programme 2030, le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 propose un cadre stratégique pour mettre les activités de l'Organisation en adéquation avec les objectifs de développement durable, du niveau conceptuel à un niveau programmatique. Les trois dimensions du développement durable ont été pleinement intégrées aux trois priorités thématiques constituant le socle de la conception et de la gestion des opérations de l'ONUDI: a) création d'une prospérité partagée, b) renforcement de la compétitivité économique et c) protection de l'environnement.

Pouvoir de mobilisation des partenariats

12. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres et tous les autres partenaires de l'ONUDI ont reconnu, d'une part, l'ambition que portent les objectifs de développement durable, d'autre part, le fait que les ressources de l'aide publique au développement (APD) ne sauraient permettre à elles seules de réaliser ces objectifs à l'horizon 2030. Des solutions novatrices doivent donc être trouvées pour mobiliser des ressources supplémentaires, non seulement financières mais résultant aussi de nouvelles connaissances, compétences et informations. À l'ONUDI, la méthode principale retenue pour réaliser ces objectifs consiste à consolider et à renforcer les approches de partenariat de l'Organisation aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Comme souligné dans la Déclaration de Lima, une telle démarche nécessite une mobilisation de ressources auprès des différents partenaires, notamment des secteurs public et privé, des institutions de financement du développement, nationales et internationales, et des organisations internationales.

13. L'ONUDI a mis en place son Programme de partenariat entre pays (PCP), conçu comme une approche originale de partenariat visant à accélérer l'opérationnalisation du développement industriel inclusif et durable. Sous la direction et le contrôle du gouvernement concerné, le PCP mobilise les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, les institutions de financement du développement et le secteur privé pour promouvoir le développement industriel inclusif et durable en harmonie avec la stratégie nationale publique de développement. Dans ce cadre, le rôle de forum mondial et de conseil stratégique que joue l'ONUDI, notamment pour concevoir des stratégies et des instruments d'industrialisation, vient compléter ses opérations d'assistance technique bien établies.

14. L'approche que suit l'ONUDI pour la mise en œuvre de la Déclaration de Lima, notamment l'accent qu'elle met sur les partenariats, reflète l'ensemble des moyens de mise en œuvre énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313) de l'Assemblée générale. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce constat est particulièrement évident, entre autres, au regard de la vision qui est donnée du partenariat mondial, de la nécessité d'un financement multimodal, du rôle catalyseur de l'aide publique au développement dans la mobilisation de ressources et de la spécificité des difficultés que rencontre chaque pays.

15. L'approche de partenariat de l'ONUDI se veut un exemple clair de modèle de partenariat novateur du type nécessaire pour mettre en œuvre le Programme 2030. Elle répond à nombre des besoins et priorités susmentionnés selon les modalités suivantes: a) accent mis en premier lieu sur les pays les moins avancés (PMA); b) potentiel de mobilisation de fonds privés en sus des ressources de l'aide publique au développement; c) importance de l'appropriation nationale; d) optimisation des capacités nationales croissantes des pays en développement d'investir des ressources nationales dans leurs propres programmes de développement; et e) mesures visant à assurer la cohérence des politiques non seulement entre les partenaires de développement externes, mais aussi entre les gouvernements des différents pays.

16. Dans le cadre des PCP et d'autres programmes, l'ONUDI s'emploie à renforcer la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire et les partenariats avec le secteur privé, les organisations internationales, la société civile et les institutions de financement du développement, l'objectif étant de puiser dans une gamme de ressources plus large, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat par exemple, pour accroître l'impact des opérations de l'Organisation dans des domaines d'intérêt. L'ONUDI cherche actuellement à obtenir son accréditation auprès du Fonds vert pour le climat.

Programmes, projets et outils de coopération technique de l'ONUDI

17. Compte tenu de ce qui précède, la contribution de l'ONUDI à la réalisation des objectifs de développement durable, à court et à moyen termes, dépend de la pleine mise en œuvre de son cadre de programmation stratégique et de ses trois priorités thématiques. Les instruments qui sont utilisés pour ce faire sont décrits dans le *Rapport annuel de l'ONUDI* (IDB.44/2), et un descriptif est joint pour référence. Toutefois, pour des raisons d'économie, le descriptif ne figure pas dans le présent rapport, mais sera présenté dans un document de séance (IDB.44/CRP.3).

IV. Conclusions et recommandations

18. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une stratégie universelle: celle de créer des sociétés équitables, prospères et respectueuses de l'environnement, qui symbolisent la transition vers une nouvelle ère dans la lutte mondiale contre la pauvreté. Le Programme 2030 reconnaît que l'industrialisation inclusive et durable fait partie intégrante des efforts à fournir pour atteindre la plupart des objectifs. L'ONUDI a un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à parvenir à un développement industriel durable et inclusif et atteindre d'autres objectifs et cibles liés à l'industrie, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions de financement du développement, les donateurs et le secteur privé. Dans les années à venir, l'ONUDI renforcera davantage son rôle en tant qu'organisation de référence pour accompagner l'action menée au plan national en vue d'une industrialisation inclusive et durable – reconnue comme essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles connexes.

19. L'ONUDI continuera de miser sur ses capacités de mobilisation de partenariats multipartites permettant d'identifier et d'encourager des modalités propres à chaque pays pour promouvoir une industrialisation inclusive et durable susceptible d'aider à réduire les nombreux écarts en termes de développement qui ne cessent de se creuser dans le contexte actuel de développement au niveau mondial.

V. Mesures à prendre par le Conseil

20. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document et approuver la participation de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Programme 2030, et en particulier de l'objectif 9 et des autres objectifs et cibles relatifs à l'industrie. Comme suite à l'adoption, par le Comité des programmes et des budgets, de la conclusion 2016/6 sur le dialogue renforcé avec les États Membres, le Conseil voudra peut-être donner des indications sur le cadre le mieux approprié et les modalités préparatoires à fixer pour la mise en place du mécanisme d'examen et de suivi de l'objectif 9 et des autres objectifs et cibles relatifs à l'industrie énoncés dans le Programme 2030, dans la perspective du prochain Forum politique de haut niveau, prévu du 10 au 19 juillet 2017.